



1 mois ou 3 mois de preavis?????

Par **mathlaiclass**, le **19/11/2009** à **19:59**

Bonjour, rnvoici mon probleme:rnJe suis actuellement locataire d'un appartement deux pieces, le bail de location a ètè fait entre particulier, sur la première page de mon bail ma propriétaire a soi disant fait l'erreure de COCHER "location meublè" et ECRIS DE SA MAIN "1 an renouvelable" donc jusque je benèfiçais d' UN MOIS DE PREAVIS (comme je le souhaite)hors en page de conditions generales il est ecrit 3 MOIS DE PREAVIS, il semblerais que les condition generales n'appartiennent pas au bon bail !rnMon prèavis à ètè envoyer à ma propriétaire il y a quelques jours(de 1 mois)rnhors madame s'y oppose et souhaite que je fasse 3 mois de prèavis.rnje voudrais qui de nous deux et en droit et que puis-je faire?rnmerci beaucoupprncordialement